



PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

MAIRIE

72, rue de l'Église

76160

Roncherolles-sur-le-Vivier

Tél : 02 35 59 09 59

Fax : 02 35 59 95 50

mairie@mairie-roncherollesvivier.fr

www.mairie-roncherollesvivier.fr

2019-2021

Correspondants :

Madame Monique BOISSIERE

Adjointe au Maire

*En charge des écoles et de la
Jeunesse*

Madame Maryline LECLERC

Secrétaire Générale

SOMMAIRE

Préambule

- 1. Porteurs du Projet Educatif**
- 2. Territoire et écoles concernées**
- 3. Pilotage et coordination**
- 4. Objectifs et Moyens**
- 5. Organisation**
- 6. Activités**
- 7. Signataires**

Annexes

PREAMBULE

Situé à l'articulation des différents temps de vies (vie scolaire, vie familiale, vie associative), l'accueil périscolaire est ouvert aux enfants des écoles maternelle et élémentaire aux heures qui précèdent et suivent la classe, ainsi que sur la pause méridienne.

Il s'agit d'un lieu de vie, de socialisation et d'enrichissement, où le respect du rythme de l'enfant est prioritaire. C'est pourquoi la commune de Roncherolles-sur-le-Vivier a souhaité donner les moyens matériels et humains pour organiser un accueil de qualité.

La Municipalité a la volonté de formaliser un partenariat avec les différents acteurs locaux afin de pouvoir offrir des services en adéquation avec le besoin des enfants de 3 à 11 ans, et être ainsi actrice d'une éducation partagée.

Le Projet Educatif Territorial présenté ci-après définit l'orientation des actions à mener sur une période de 3 ans. Les différents projets pédagogiques qui seront organisés traduiront les principes retenus dans ce document.

Des évaluations régulières seront organisées afin d'apprécier les applications et de redéfinir, le cas échéant, les directions prises.

1. PORTEURS DU PROJETS

Durée du projet : 2019-2021

Commune : Roncherolles-sur-le-Vivier

Responsable du projet :

Le Maire,

Sylvaine SANTO

2. TERRITOIRE ET ECOLES CONCERNEES

A. Les enfants scolarisés sur la commune :

Nombre total d'enfants : 127 (en 2018/2019)

Ecole maternelle : 39 (de 3 à 5 ans)

Ecole élémentaire : 88 (de 6 à 11 ans)

Les écoles, qui reçoivent les enfants du village de la petite section au CM2, ne dépendent pas d'un transport scolaire.

B. Les enfants de l'Accueil Périscolaire, soumis à déclaration :

Nombre total d'enfants : 124 (en 2018/2019)

Enfants de moins de 6 ans : 39

Enfants de plus de 6 ans : 85

3. PILOTAGE ET COORDINATION

L'élue en charge des écoles et de la jeunesse, la Secrétaire Générale, la directrice du service périscolaire, ainsi que les représentants de l'ensemble des partenaires, feront partie d'un comité de pilotage chargé du suivi des projets en lien avec le PEDT.

4. OBJECTIFS ET MOYENS

Les objectifs éducatifs :

Dès lors que l'éducation est appréhendée par une pluralité d'acteurs intervenant dans des domaines différents, il convient de fixer les champs d'intervention afin de rendre le partenariat constructif pour les enfants.

Les objectifs éducatifs choisis sont les suivants :

A. L'Environnement

A travers l'engagement de la commune dans les projets de la COP 21 « locale », développer les attitudes éco-citoyennes, découvrir et apprendre à respecter l'environnement.

B. A la découverte de l'Europe.

Favoriser la découverte culturelle, les us et coutumes des pays de l'Union Européenne

C. Le handicap : l'Ecole inclusive.

- Permettre aux Ecoles et au Service périscolaire de se mettre au service de l'enfant ayant des besoins éducatifs particuliers.

- Lutter contre les exclusions des personnes et mettre en place des dispositifs adaptés pour tous selon les besoins de chacun.

D. Le numérique

- Découvrir et maîtriser la médiation numérique pour tous les publics : enfants, adolescents, et jeunes adultes.

Les partenaires :

Dans le cadre des activités de loisirs proposées sur le temps du midi, la Municipalité travaille en partenariat avec des intervenants, des associations et des bénévoles.

C'est, entre autres, avec ces partenaires que la Commune signe à chaque rentrée scolaire des conventions de partenariat. L'équipe éducative s'efforce tout au long de l'année de proposer de nouvelles activités en créant des liens avec de nouveaux intervenants.

Les locaux :

Les animations ont lieu dans les 2 salles de l'Accueil Périscolaire. La salle de La Grange (avec une cuisine équipée) et le complexe sportif (salle polyvalente et terrain multisports), situé à moins de 10 minutes à pied, sont également mis à disposition.

L'évaluation :

Une grille d'évaluation est mise en place, en fonction d'indicateurs, quantitatifs et qualitatifs, dépendants des objectifs prévus dans le PEDT (Annexe1).

Afin de répondre à ce bilan, une réunion du comité de pilotage est prévue à la fin du PEDT. Cette réunion consacrée à l'étude de la grille d'évaluation, permet de faire un bilan sur la cohérence des projets suivis, la motivation de l'équipe, l'intérêt et l'implication des enfants.

L'évaluation, partagée avec les partenaires, doit être continue afin de dresser un bilan annuel constructif.

5. LE PILOTAGE

L'équipe éducative :

Afin de concevoir des projets pédagogiques respectant les objectifs éducatifs fixés par la Municipalité, une équipe a été recrutée. Elle est composée d'une directrice diplômée du Brevet d'Animation aux Fonctions de Direction (BAFD) et de 2 animatrices diplômées du CAP Petite Enfance.

Horaires journaliers :

Horaires scolaires :

Horaires matin	Horaires après-midi
8h20-11h45	13h35-16h30

Horaires du temps périscolaire :

Matin	Pause méridienne		Après-midi
7h30-8h20	Restauration scolaire organisée en 2 services	Activités de loisirs	16h30-18h
	11h45-13h35	12h30-13h30	

Il est à préciser que l'accueil périscolaire n'est pas organisé le mercredi sur la commune.

Mode d'inscription :

- Procéder à une inscription individuelle en fin d'année scolaire pour l'année suivante. Les familles sont alors informées du fonctionnement des services périscolaires.
- Des activités de loisirs, sous forme d'ateliers sont proposées de façon régulière par l'équipe d'animation de la commune sur la pause méridienne (de 12h30 à 13h30). Les inscriptions seront à l'initiative des enfants auprès de l'équipe.
- De façon plus ponctuelle, et en fonction des projets, des animations pourront être mises en place de 7h30 à 8h20 et de 16h30 à 18h.
- Tarifs de l'Accueil périscolaire (pour 2019/2020) :

De 7h30 à 8h20 : 2€

De 16h30 à 18h : 4€

Le coût des activités de loisirs proposées dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires est entièrement pris en charge par la collectivité.

Informations aux familles :

Les familles sont informées de l'organisation globale des activités de loisirs de plusieurs manières :

- Un article y est consacré dans le règlement intérieur remis en fin d'année scolaire pour la rentrée suivante.
- Les programmes d'activités sont affichés à l'extérieur de l'Accueil Périscolaire, aux fenêtres du restaurant scolaire et mis en ligne sur le site internet de la Commune.
- Une part des conseils des écoles y est consacrée, à la demande.

6. LES ACTIVITES

Afin que chaque enfant puisse avoir accès aux différentes activités de loisirs proposées, il a été mis en place 3 groupes de niveaux différents : les maternelles (MS-GS), les CP-CE1, les CE2 CM1 et CM2.

Chaque semaine, les activités sont proposées pour un groupe d'enfants. Cela permet donc d'établir une rotation sur 4 semaines, afin de respecter les particularités de chaque tranche d'âge (Annexe 2).

Il est ainsi suggéré aux enfants de participer aux ateliers suivants :

- Bibliothèque
- Yoga
- Cirque
- Badminton
- Tennis de table
- Cuisine
- Danse
- Orientation
- Couture
- Motricité
- Sports collectifs
- Jeux d'intérieur
- Jeux de cour
- Football

7. SIGNATAIRES

Ce document et ses annexes sont joints à la convention signée par le Maire, le Préfet du département et l'Inspectrice d'Académie, Directrice Académique des Services de l'Education Nationale.